MUNICIPALITÉ SAINT-CÉLESTIN (PAROISSE)

DÉPÔT RÔLE DE PERCEPTION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE Gisèle Plourde
☑ DIRECTRICE GÉNÉRALE & SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, ☐ GREFFIER DE LA MUNICIPALITÉ DE <u>Saint-Célestin (paroisse)</u> QUE LE RÔLE DE PERCEPTION,
SUITE À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2017EST
MAINTENANT TERMINÉ ET DÉPOSÉ À MON BUREAU.
QU'IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES DANS LES
DÉLAIS PRÉVUS.
QUE CES TAXES SERONT PAYABLES DANS LES TRENTE JOURS DE LA MISE À
LA POSTE DE LA DEMANDE DE PAIEMENT.
DONNÉ À <u>Saint-Célestin (paroisse)</u> , ce <u>30 e</u> JOUR DU
MOIS DEjanvier 2017
(S)
Directrice générale & secrétaire-Trésorier(e)
CERTIFICAT DE PUBLICATION
JE, SOUSSIGNÉ(E), Gisèle Plourde, RÉSIDENT À Saint-Célestin (paroisse)
🗹 directrice générale & secrétaire-trésorière 🗖 GREFFIER.
DE LA MUNICIPALITÉ DE Saint-Célestin (paroisse), CERTIFIE SOUS MOI
SERMENT D'OFFICE, AVOIR PUBLIÉ L'AVIS CI-HAUT EN :
☑ POUR MUNICIPALITÉ LOCALE :
EN AFFICHANT UNE COPIE À CHACUN DES DEUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL,
ENTRE _9h00 ET17h00_ HEURES, LE30eJOUR DU MOIS DI JANVIER 2017
□ POUR CITÉS ET VILLES:
EN AFFICHANT UNE COPIE AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ,
ENTRE ET HEURES DE L'MIDI, LE
JOUR DU MOIS DE 20
ET EN FAISANT PARAÎTRE UNE COPIE DANS LE JOURNAL
ÉDITION DU 20
EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE30 JANVIER_ 2017
(S)

Directrice générale & secrétaire-Trésorier(e)